



Bastia

CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 23 avril 2026**

Objet : Composition de la commission d'appel d'offres

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 14h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 37

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Madame Emmanuelle DE GENTILI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Madame Angelina MANGANO ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Danielle MATTEI ; Monsieur François FABIANI ; Monsieur Alain DEL MORO ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Madame Emmanuelle LUCIANI ; Monsieur Michel TERRACHON ; Madame Marie- Dominique NASICA ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Madame Valérie IDDA ; Monsieur Michel BRUSCHINI.

Etaient absents :

Madame Josepha OLIVESI ; Monsieur Jean Martin MONDOLONI ; Monsieur Jean Sébastien DE CASALTA ; Madame Catherine CASIMIRI.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Philippe VIGNOLI à Monsieur CASTELLANI Pasquale

Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur FANTI Sylvain

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-5 ; L1414-2 ; L1414-4 ;

Vu la délibération n°2026/AVR/01/07 en date du 23 avril 2026 portant décision de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Vu la délibération n°2026/AVR/01/08 en date du 23 avril 2026 portant approbation du règlement intérieur du conseil municipal ;

Considérant le renouvellement intégral du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 imposant de procéder à la désignation de représentants de la Ville de Bastia au sein des instances ;

Considérant la nécessité de créer une Commission d'appel d'offres permanente jusqu'à la fin du mandat municipal pour l'ensemble des marchés publics et projets d'avenants qui y sont soumis ;

Considérant que dans les communes de plus de 3500 habitants, cette commission est présidée par le Maire ou son représentant (désigné le cas échéant par arrêté) et comprend 5 membres du conseil municipal élus par le conseil en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

Considérant qu'en vue de la désignation des membres de cette Commission, une seule liste de candidats a été déposée ;

Considérant que cette liste comprenant autant de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- **Décide** de déclarer élus, à la Commission d'appel d'offres :

En qualité de membres titulaires :

- Monsieur Paul Tieri
- Monsieur Didier Grassi
- Madame Hélène Beretti
- Madame Emmanuelle de Gentili
- Monsieur Sylvain Fanti

En qualité de membres suppléants :

- Monsieur Pierre Savelli
- Monsieur Philippe Vignoli
- Madame Danielle Mattei
- Monsieur Philippe Cimino
- Madame Hélène Salge

Article 2 :

- **Précise** que peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence ;
- Des personnalités ou un ou plusieurs agents de la Collectivité désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Mattea LACAVE

Le Maire,



Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.